

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA**  
**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**ÉCOLE INSTITUTIONNELLE SAINT-MATHIEU-LA MOTTE**

**Procès-verbal de la session ordinaire**  
**du mardi 30 avril 2024 à 19h.**

Session ordinaire du conseil d'établissement de l'école institutionnelle Saint-Mathieu-La Motte tenue à l'école, le trente avril de l'an deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures.

**PRÉSENCES**

|      |                  |                             |
|------|------------------|-----------------------------|
| Mmes | Cindy Larochelle | Pryscylla Traboulsi-Provost |
|      | Naomie Faucher   | Marie-Pier Hébert           |
|      | Nathalie Plourde | Marie-France Leclerc        |
|      | Lucie Crépeault  | Valérie Pomerleau           |

**ABSENCES**

Mmes Mélanie Langlois et Marie-Claire Bérubé-Leblanc  
M. Guillaume Turpin

**1. ACCUEIL,  
PRÉSENCE ET  
VÉRIFICATION  
DU QUORUM**

Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par Mme Naomie Faucher.

Il est 19h02.

**2. LECTURE ET  
ADOPTION DE  
L'ORDRE DU  
JOUR**

Mme Naomie Faucher fait la lecture de l'ordre du jour.

CE-902-23 IL EST RÉSOLU à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel qu'il a  
été rédigé.

**ADOPTÉE.**

**3. ADOPTION DU  
PROCÈS-VERBAL  
DU 6 FÉVRIER  
2024**

CE 903-23 IL EST RÉSOLU à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 6 février 2024 soit adopté tel qu'il  
a été rédigé.

**ADOPTÉE.**

**4. APPROUVER  
SORTIES DE FIN  
D'ANNÉE**

Mme Valérie Pomerleau présente les sorties de fin d'année.

Les membres approuvent toutes les sorties présentées.

CE 904-23 IL EST RÉSOLU sur proposition de Mme Naomie Faucher,

QUE les sorties de fin d'année soient adoptées telles qu'elles ont été présentées.

APPROUVÉE.

## **5. MESURE I5026 : PLAN DE RATTRAPAGE**

Mme Valérie Pomerleau nous parle de la mesure I5026 pour le plan de rattrapage.

Les montants reçus dans chaque école sont : Saint-Mathieu 2859 \$ et La Motte 5375 \$.

À Saint-Mathieu, ils font un intensif sur la lecture et Louise Leboeuf à La Motte donne des cours de rattrapage les samedis.

## **6. CAPSULES DE LA FORMATION OBLIGATOIRE DU C.É.**

Mme Valérie Pomerleau présente des capsules obligatoires pour le conseil d'établissement.

## **7. RAPPORT DIRECTION**

### **a. Points d'information.**

#### **i. Journée de concertation.**

Mme Valérie Pomerleau nomme qu'il y aura 3 journées de concertation ajoutées au calendrier scolaire. Le service de garde sera ouvert.

#### **ii. Organisation scolaire, inscriptions service de garde = le nombre de poste, nouveau tarif dîner, sanction des études, logo école.**

- À l'école de Saint-Mathieu, une maternelle 4-5 ans, une maternelle 5 ans, une 1<sup>re</sup> et une 2<sup>e</sup> année.
- À l'école de La Motte, une 3<sup>e</sup> année, une 4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> année et une 6<sup>e</sup> année.
- Pour le service de garde, 39 inscriptions, donc besoin de deux postes de techniciennes.
- Le service de dîner est passée à 130 \$.
- Valérie nomme les dates des examens aux membres.
- Nathalie nomme que le nouveau logo sera fait pour la fin mai.

## **8. RAPPORT DES ENSEIGNANTES**

### **a. 1<sup>er</sup> cycle**

Représentante Nathalie Plourde

- i. Théâtre des Eskers
- ii. Semaine des Arts

- iii. Les activités d'hiver ont toutes été annulées.
- iv. La serre et les semis

b. 2<sup>e</sup> cycle

Aucun

c. 3<sup>e</sup> cycle

Représentante Marie-France Leclerc

- i. Théâtre des Eskers
- ii. Sirop d'érable
- iii. Plantes carnivores
- iv. Tryops
- v. Jardin de légumes
- vi. Visite de La Calypso
- vii. La cuivrée
- viii. Spectacle annuel

**9. CORRESPONDANCE  
REÇUE**

Aucune

**10. QUESTIONS  
DU PUBLIC**

Aucune

**11. VARIA**

- a. Mme Valérie Pomerleau parle de l'avancement de l'école de La Motte.

**12. LEVÉE DE  
L'ASSEMBLÉE**

CE-905-23      IL EST RÉSOLU,  
  
QUE l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 19h48.

---

Naomie Faucher, Présidente

---

Cindy Larochelle secrétaire en  
remplacement